



Grand Port Maritime de Rouen

P.GABET, Directeur du Port

AVIS A LA NAVIGATION N° 2021 / 20

--- SEINE MARITIME ---

NAVIGATION EN PERIODE DE CRUES ---

En raison des hauteurs d'eau de la Seine prévues lors des prochaines pleines mers locales, en particulier sur le secteur Caudebec-Rouen, les mesures suivantes sont en vigueur **à compter d'aujourd'hui, lundi 1^{er} février 2021 à 15h00 et jusqu'à nouvel avis** :

1. Navires de mer :

1.1. **Montée des navires** destinés aux terminaux de Rouen amont :

- Régulation adaptée en concertation capitainerie/pilotage de façon à éviter autant que possible de naviguer avec la pleine mer locale, en particulier dans le secteur Duclair/Rouen.
- Modération de la vitesse pour limiter les effets du batillage, sans toutefois engager la sécurité du navire.
- Pas de restriction pour les navires à destination ou en provenance des terminaux situés entre Honfleur et Le Trait inclus, sauf maîtrise de la vitesse pour limiter le batillage selon la hauteur d'eau constatée.

1.2. **Descente** :

- Régulation et vitesse adaptées pour limiter les effets du batillage.

2. Bateaux fluviaux :

2.1. **Sur le secteur de Caudebec (pk 310) à Rouen** :

- Limitation de la vitesse au strict minimum pour pouvoir naviguer en sécurité.
- Les capitaines et patrons des bateaux veilleront à réguler leurs transits pour ne pas naviguer avec la pleine mer locale et limiter les effets du batillage.

2.2. **Dans le port amont**

- La vitesse est limitée à **5 nœuds** (9 km/h) lorsque la hauteur d'eau est **supérieure à 9.00m**.
- La navigation vers ou depuis la Seine à l'amont du pont Jeanne d'Arc sera **interrompue lorsque la hauteur d'eau à Jean Ango dépassera 9,30m**.

3. Ces mesures sont susceptibles d'être adaptées en fonction de l'évolution de la situation. Elles seront levées par un avis à la navigation.

4. Des informations sont disponibles sur le site internet www.vigicrues.gouv.fr

Rouen, le lundi 1^{er} février 2021.
Pour le Directeur du Port,
Le Commandant de Port,
P.BONNEL